

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 septembre 2021**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2021
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 septembre 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILLOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ à Mme Roxane MARC, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Thibaut BARRAL à M. José MARTINEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2573 du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement ;

VU la délibération n°2626 du 21 juin 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable 2021 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2021 au sein des chapitres 042, 011, 012, 014, 70 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 040, 16, 20, 23 de la section d'investissement, ainsi que des opérations votées ;

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement et des opérations votées :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 042 « Amortissements des investissements » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépense sur le compte 6811 d'un montant de 97.145,00 euros afin de pouvoir enregistrer les amortissements 2021.
- Chapitre 011 « Charges générales » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépense sur le compte 6371 d'un montant de 180.000,00 euros afin de pouvoir enregistrer les reversements de la redevance prélèvement 2021.
- Chapitre 012 « Charges de personnels » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépense sur le compte 6215 d'un montant de 20.000,00 euros afin de pouvoir enregistrer la refacturation des charges de personnel du budget principal.
- Chapitre 014 « Atténuation de produits » : il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépense sur le compte 706129 d'un montant de 200.000,00 euros afin de pouvoir reporter les crédits liés au reversement de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau du chapitre 011.
- Chapitre 70 « Produits des services et ventes diverses » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recette sur le compte 7087 d'un montant de 97.145,00 euros afin de pouvoir constater les remboursements à réaliser par le budget annexe assainissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 040 « Amortissements des investissements » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recette sur le compte 28031 d'un montant de 97.145,00 euros, afin de pouvoir enregistrer les amortissements de 2021.
- Chapitre 16 « Emprunts » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recette sur le compte 1641 d'un montant de 1.092.855,00 euros au regard, d'une part, de la diminution de l'autofinancement de la section d'investissement par l'amortissement pour 97.145,00 € et, d'autre part, le financement des opérations d'investissement pour 1.190.000,00 €.
- Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : il est proposé une diminution de crédits sur le compte 2031 d'un montant de 557.461,00 € afin de pouvoir ajuster les crédits sur les opérations votées afin de réaliser les engagements nécessaires aux travaux de 2021.
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » : il est proposé une diminution de crédits sur le compte 2313 d'un montant de 1.161.000,00 € afin de pouvoir ajuster les crédits sur les opérations votées afin de réaliser les engagements nécessaires aux travaux 2021,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 97.145,00 € et une augmentation de crédits au sein de la section d'investissement de + 1.190.000,00€.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2674
Publication le 28/09/2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/09/2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210927-4368-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

RAPPORT	COMPÉTENCE	
Rapporteur :		
BUDGET ANNEXE EAU 2021		
DECISION MODIFICATIVE N°2		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042 - 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles »	+ 97.145,00 €	
011 - 6371 « Redevances versées aux agences de l'eau »	+ 180.000,00 €	
012 - 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement »	+ 20.000,00 €	
014 - 706129 « Reversement agence de l'eau redevance modernisation »	- 200.000,00 €	
70 – 7087 « remboursements de frais »		+ 97.145,00 €
TOTAUX	97.145,00 €	97.145,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-28031 « Amortissements des frais d'études »		+ 97.145,00 €
16-1641 « Emprunts »		+ 1.092.855,00 €
20 - 2031 « Immobilisations en cours - études »	- 557.461,00 €	
23-2313 « Immobilisations en cours – constructions »	- 1.161.000,00 €	
00694 - « opération d'équipement CCVH »	+484.000,00 €	
34010 – « opération d'équipement – Aniane »	+ 264.000,00 €	
34035 – « opération d'équipement – La boissière »	+ 229.000,00 €	
34114 – « opération d'équipement – Gignac »	+ 30.000,00 €	
34122 – « opération d'équipement – Jonquières »	+ 10.000,00 €	
34163 – « opération d'équipement – Montarnaud »	+ 19.000,00 €	
34173 – « opération d'équipement – Montpeyroux »	+ 77.000,00 €	
34210 – « opération d'équipement – Le pouget »	+ 285.000,00 €	
34215 – « opération d'équipement – Pouzols »	+ 74.700,00 €	
34221 – « opération d'équipement – Puechabon »	+ 12.150,00 €	

34239 – « opération d'équipement – St andré sangonis»	+ 1.100.000,00 €	
34241 – « opération d'équipement – St bauzille»	+ 65.000,00 €	
34261 – « opération d'équipement – St guilhem »	+ 511,00 €	
34262 – « opération d'équipement – St guiraud »	+ 8.100,00 €	
34267 – « opération d'équipement – St Jean de fos »	+ 224.000,00 €	
34287 – « opération d'équipement – St Staurnin »	+ 26.000,00 €	
TOTAUX	1.190.000,00 €	1.190.000,00 €